Compte-rendu

Réunion d'information – début des travaux du Quartier des Alpins

18/02/2026 -18h30 à 19h30

Pour rappel, une invitation a été envoyée aux copropriétaires du Carré Alpin 1 et 2, des Glières et au Base Camp Lodge. Les occupants du bâtiment 66 propriété du BCL a également ont également été informés.

Chloé CHETELAT, adjointe à l'urbanisme

Vincent GAVIGLIO, conseiller municipal

Manon DESTRUEL, cheffe de projet pour le Quartier des Alpins

Pierre ARZ, chargé d'opération Espaces Publics

Alexandre DE NEEF, chargé d'opération, référent Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

Jessica MONDESIR, entreprise Bruno TP

DEBUT DE LA REUNION

1/ Présentation globale du futur quartier des Alpins

Chloé Chetelat et Vincent Gaviglio rappelle le projet global de réaménagement du Quartier des Alpins.



Vue globale de l'opération

Le parc fera le lien entre la place d'armes et le funiculaire. Il y aura une aire de jeux pour les enfants. Ce grand parc servira au quartier mais plus largement à la ville.



Vue depuis l'allée centrale du parc (phase 1)



Vue sur l'aire de jeux (phase 1)



Vue sur le jardin partagé (phase 2)

Présentation des deux périmètres : phase 1 et phase 2

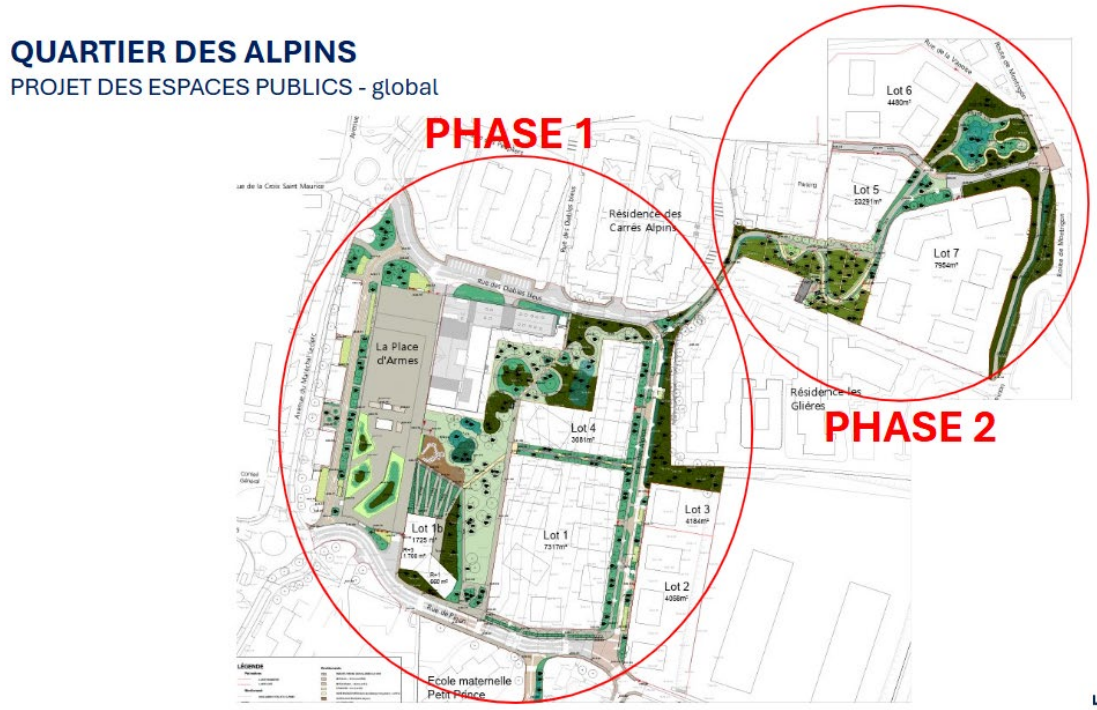

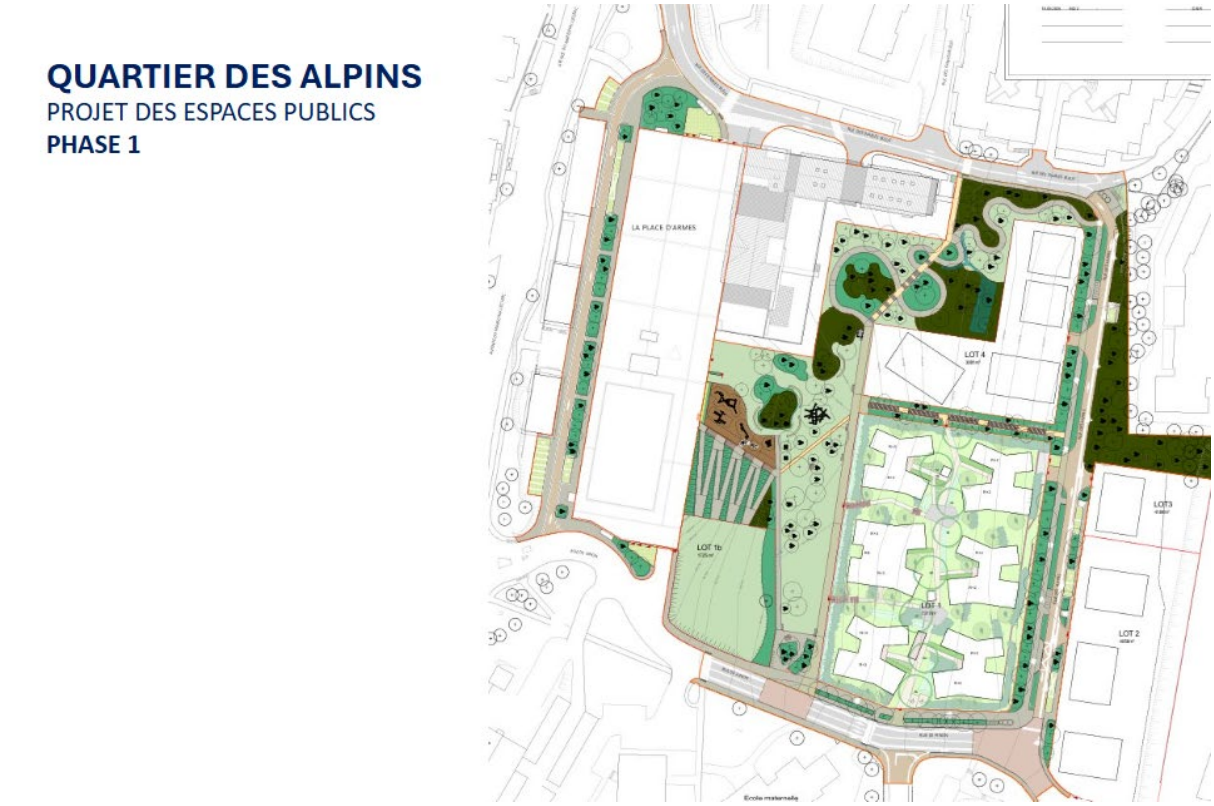

Zoom sur la phase 1 du projet d'aménagement

Un riverain demande d'éclaircir le projet d'extension de la passerelle du funiculaire. Chloé Chetelat précise que ce nouveau bras de passerelle est une connexion directe du nouveau quartier au funiculaire. Un cheminement connectera les deux phases du quartier.

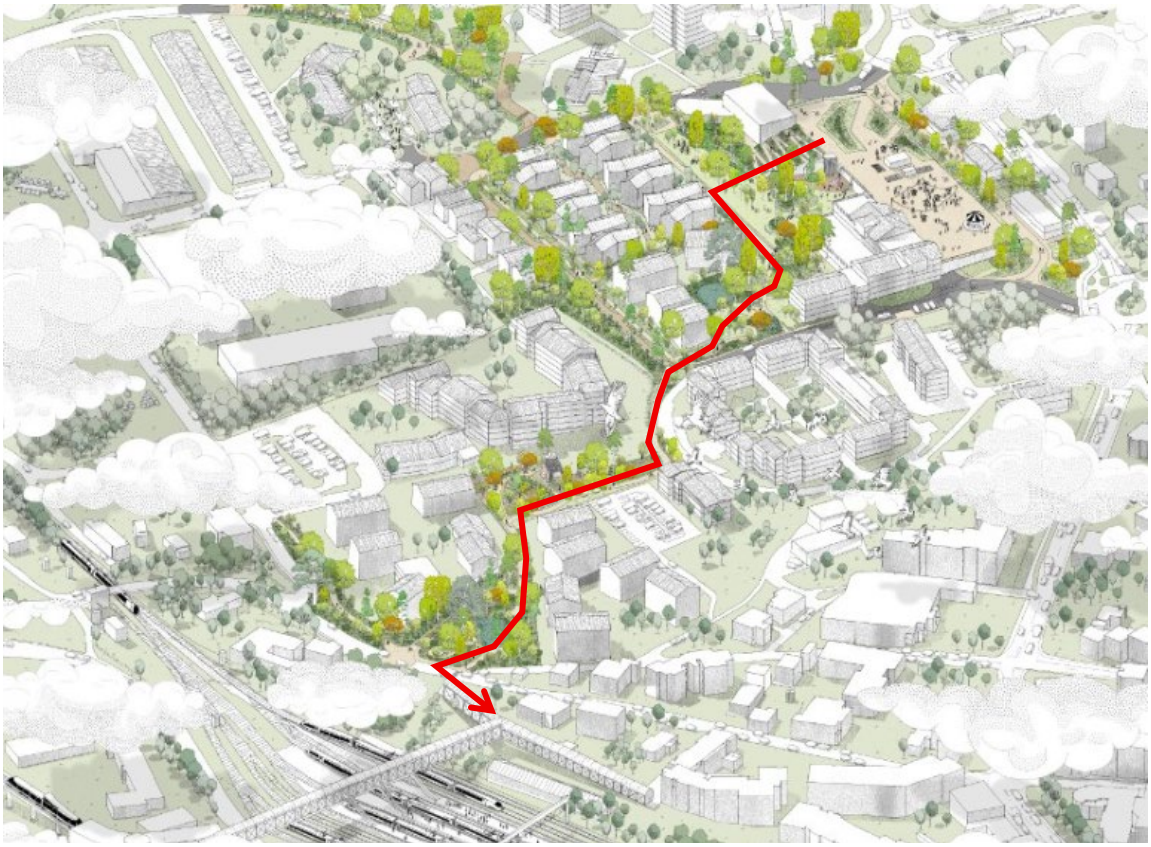

Un riverain pose une question sur le fonctionnement des stationnements dans le quartier. Chloé Chetelat explique que tous les stationnements privés des lots qui seront construits par des promoteurs ou des bailleurs seront souterrains. Les parkings publics sont déjà existants : Les Alpins et l'Arbonne.

La conception des espaces publics permet de gérer l'eau de la manière la plus naturelle possible avec un réseau de noues paysagères et un jardin de pluie en partie basse du quartier. Ce jardin de pluie se matérialise concrètement par une dépression du sol qui recueillera les eaux de pluies en cas de fort orage.

Un riverain pose une question sur les aménagements de la contre-allée de la place du Commandant Bulle. Chloé Chetelat énonce que ce périmètre a été mis en attente. Des aménagements avaient été prévues mais ils seront requestionnés au regard des remarques émises par les socio-professionnels.

Le siège de la CCHT devrait s'installer dans le quartier. A terme, une polarité tertiaire va être créée. La place du commandant Bulle sera retravaillée dans un second temps car actuellement elle n'a pas été conçue avec une capacité structurelle suffisante pour accueillir des aménagements. Les contraintes techniques pèsent sur les options possibles.

Un riverain énonce le fait que l'ancienne municipalité avait prévu une salle de spectacle sur la dalle et demande pourquoi il n'est pas possible d'aménager cette place. Chloé Chetelat et Vincent Gaviglio précisent qu'aujourd'hui, la dalle ne peut pas supporter d'aménagement, ni de constructions supplémentaires. Structurellement, il faudrait la renforcer pour qu'elle ait la capacité d'accueillir de nouvelle construction. Ce périmètre soulève beaucoup de questions techniques et économiques.

2/ Planning opérationnel

Pierre Arz présente les éléments techniques du déroulé du chantier.

Déroulé des travaux de la phase 1

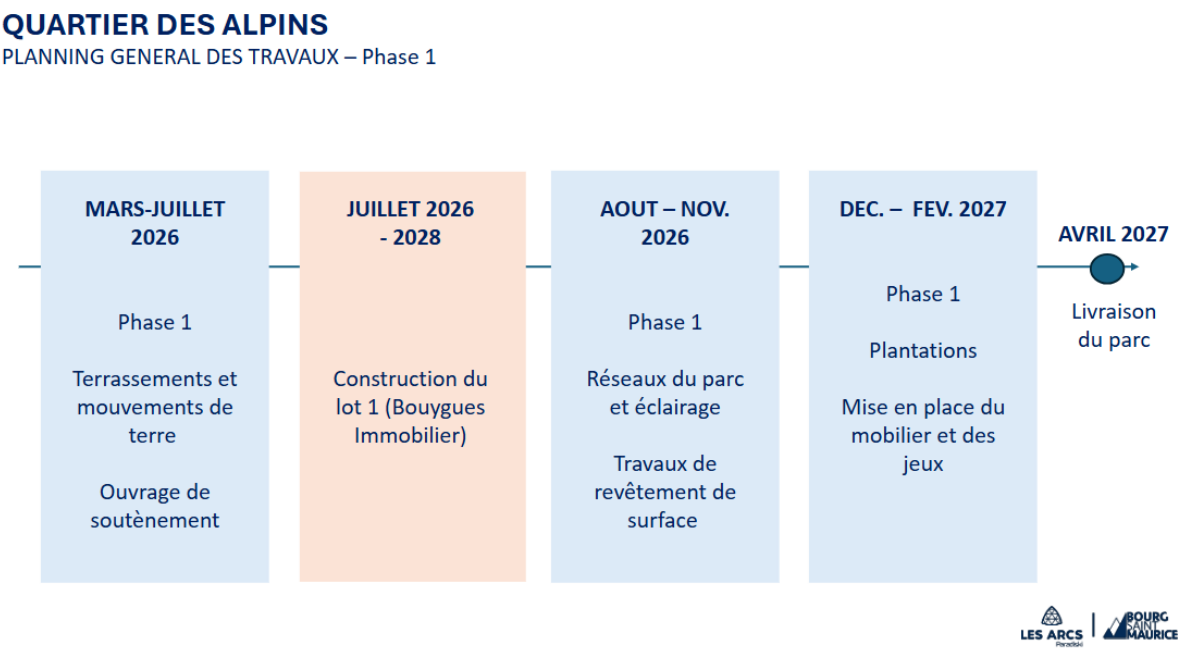

Précision sur le planning de mars 2026

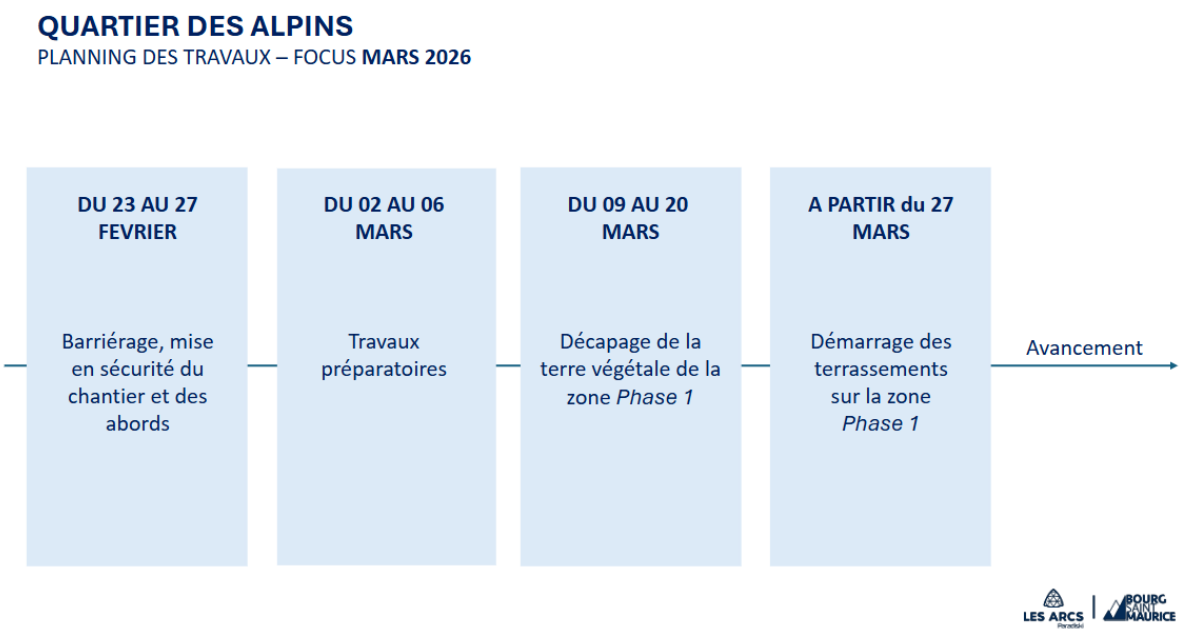

Ce planning s'entend sous réserve des conditions météorologiques favorables à la réalisation des tâches prévues.

Présentation du plan pour la gestion des terres excavées

La gestion des terres se fera au maximum en interne au périmètre de chantier. Une gestion de terre vertueuse qui vise au réemploi d'un maximum des volumes excavés.

La rue des Alpins sera fermée à la circulation dès la deuxième semaine de mars, certainement jusqu'à la fin des terrassements du lot 1 (porté par BI). Le cheminement piéton sera quant à lui maintenu.



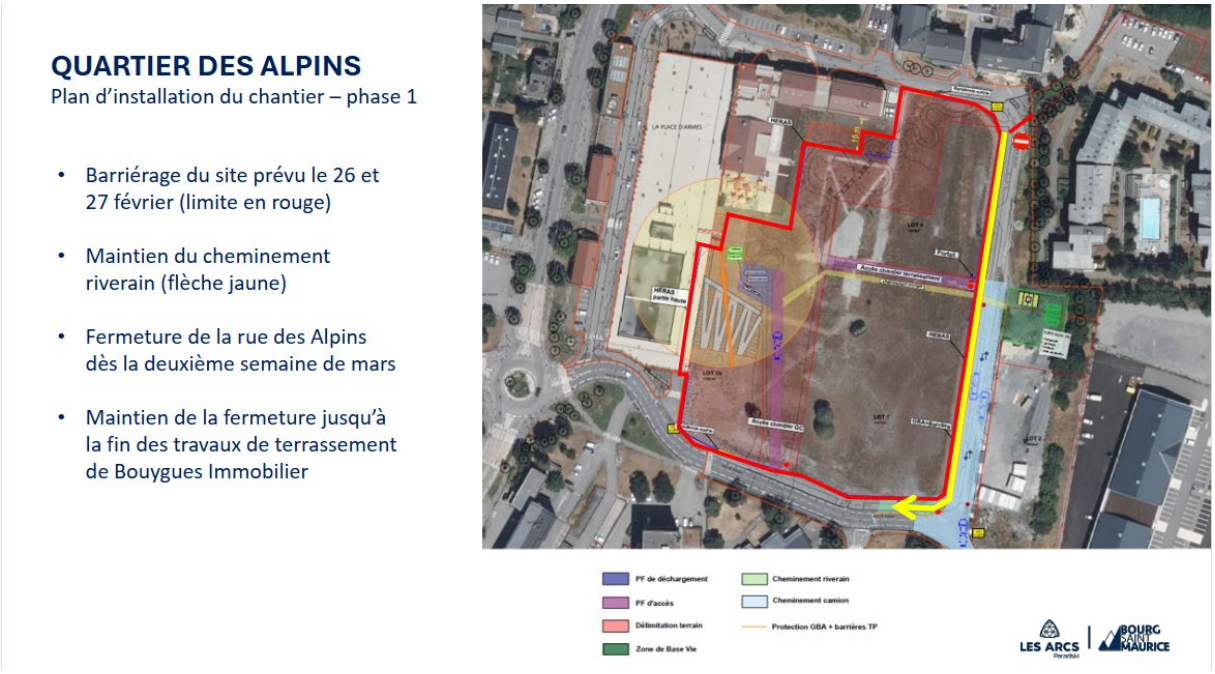

Présentation des mesures mis en place par l'entreprise pour réduire les nuisances liées au chantier :

- arrosage des voiries en cas de poussière
- maintien des accès pendant toute la durée du chantier
- maintien des cheminements piéton
- balisage règlementaire circulation routière
- interdiction de manœuvre en dehors des emprises définies
- remise au propre des voiries et bas-côtés si besoin
- vitesse limitée des camions
- matériel et engin lavé et propre

Pierre Arz précise que les riverains pourront venir le voir lors des réunions de chantier directement sur site. En complément, il ne faut pas hésiter à prendre contact via d'autres canaux :

- L'adresse mail des services techniques : accueil.st@bourgsaintmaurice.fr
- L'application A2 mairie

3/ Précision travaux du Réseau de Chaleur Urbain (RCU)

Alexandre De Neef présente les éléments techniques relatifs au RCU.

Les horaires de chantier sont de 7h30 à 16h30. En dehors de ces horaires, aucun engin de chantier.

La circulation sera toujours possible en demi-chaussées. Des feux rouges pourront être ajoutés si besoin. La courtoisie entre riverains sera nécessaire au bon fonctionnement du plan de circulation qui va largement être modifié lors du mois d'avril.

Les plans de circulation avec les dates et numéro de téléphone des chefs de chantier seront affichés à chaque entrée du chantier.



Attention, toute date annoncée est sujette à modification selon la météo !

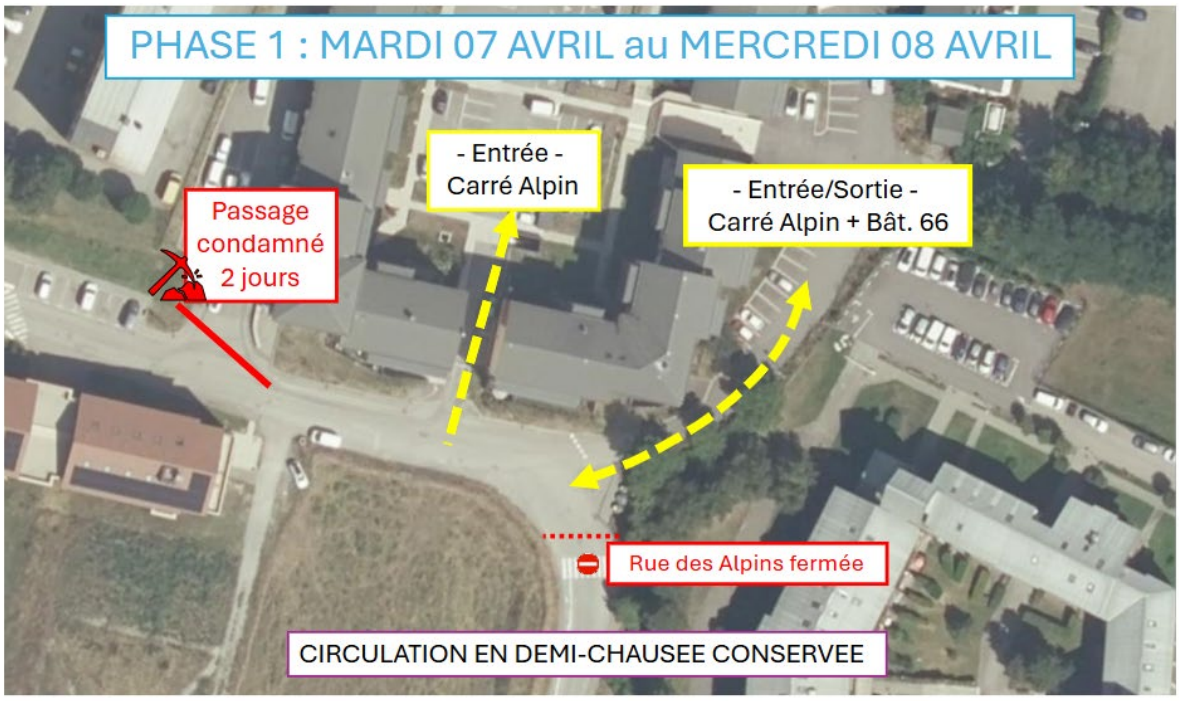

Attention, toute date annoncée est sujette à modification selon la météo !

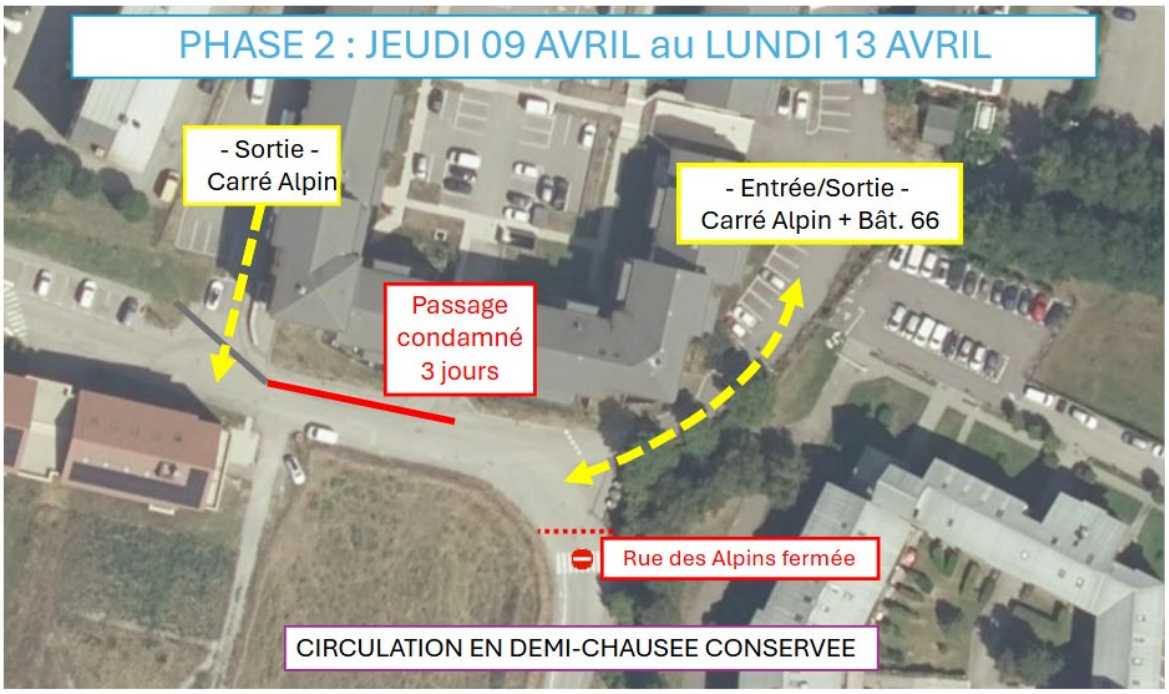

Attention, toute date annoncée est sujette à modification selon la météo !

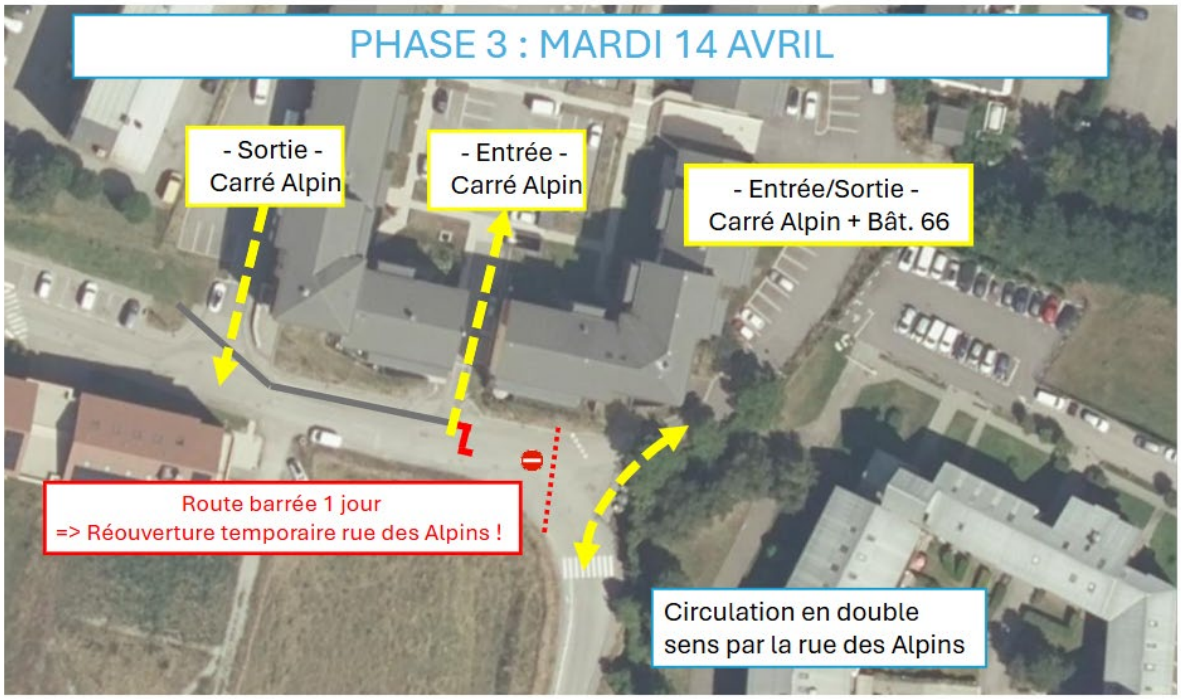

Attention, toute date annoncée est sujette à modification selon la météo !

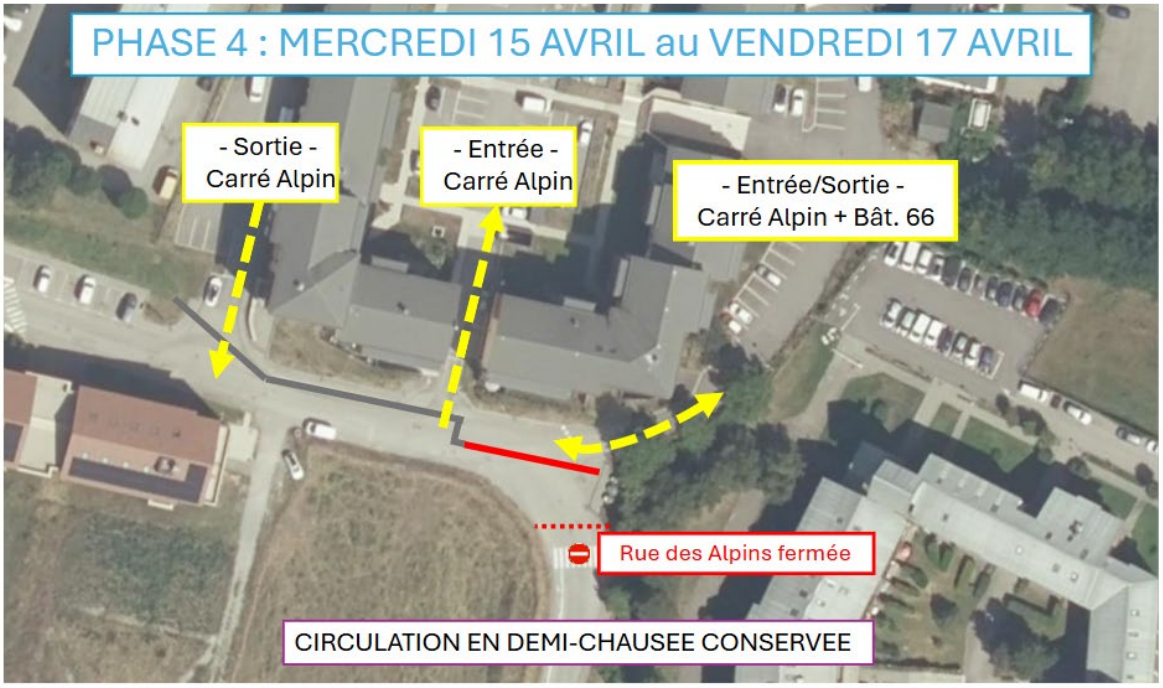

Attention, toute date annoncée est sujette à modification selon la météo !

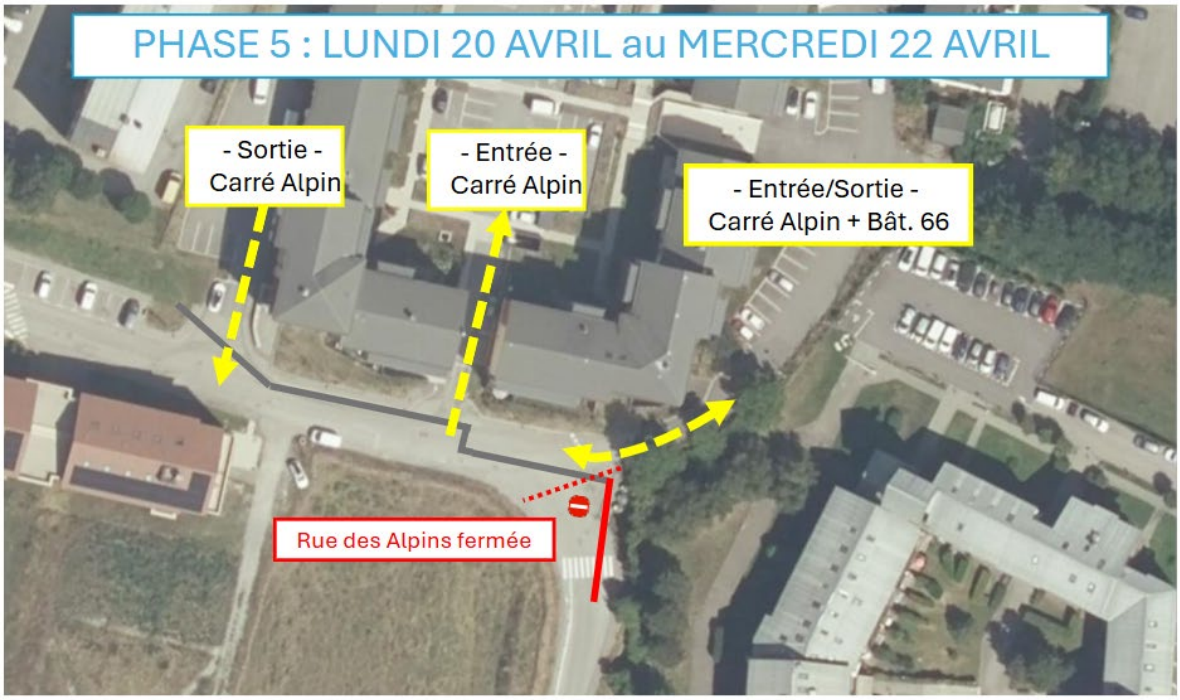

Attention, toute date annoncée est sujette à modification selon la météo !

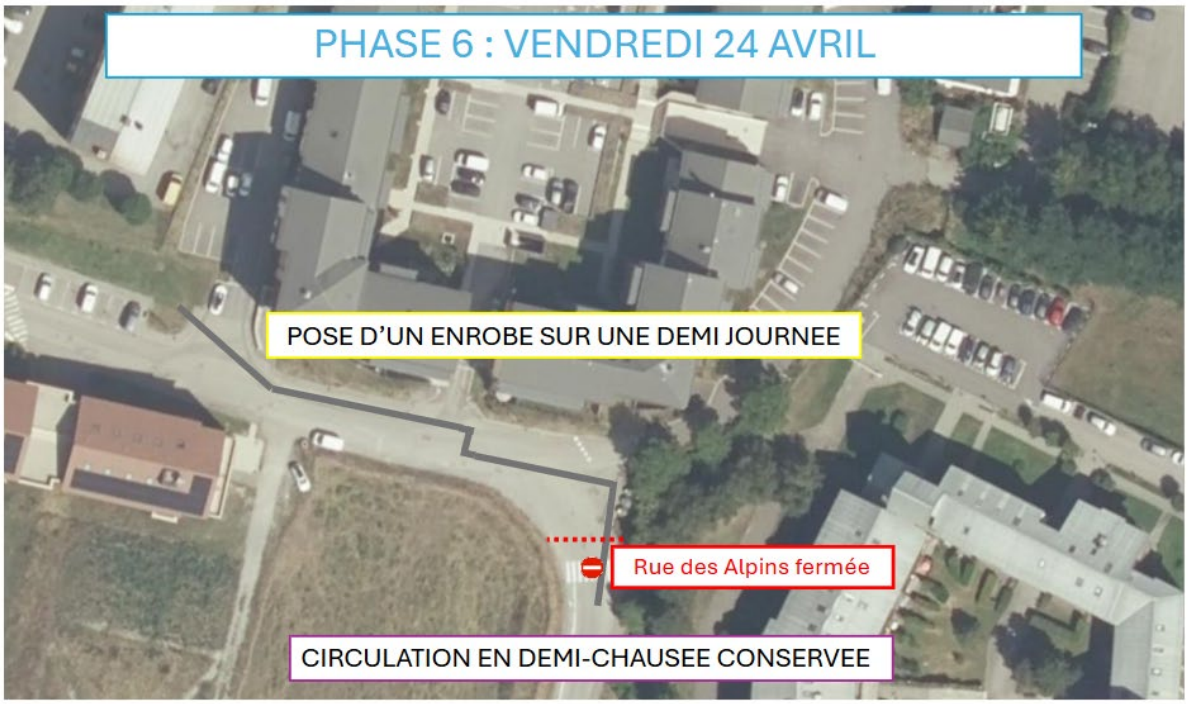

Attention, toute date annoncée est sujette à modification selon la météo !

Un riverain pose la question suivante : à quels bâtiments va servir le RCU ? Alexandre De Neef répond que tout le quartier des Alpins sera connecté, les épines (4 résidences OPAC), les deux écoles, tous les bâtiments communaux (DGST, friche, police, …), maison du Département, la Résidence, les gymnases, la cité scolaire, la Roselière, le Bergentrum …etc (39 bâtiments au total).

Un riverain pose la question du rejet des fumées. Alexandre De Neef précise que le cahier des charges est très strict. La fumée sera traitée au-dessus des seuils imposés européens. La chaufferie sera alimentée par des plaquettes de bois forestier (provenance maximum 100km). Il y aura en complément une pompe à chaleur dans chaque sous-station qui permettront d'ajuster la température et une grosse Pompe à chaleur aérotherme au niveau de la chaufferie pour chauffer l'eau en été (pour l'eau chaude sanitaire).

Un riverain pose la question de la fréquence des camions pour alimenter la chaufferie. Alexandre De Neef répond que la zone de stockage est très grande. Elle sera alimentée par des camions de 90m3 ce qui permet une fréquence moindre (Note complémentaire : durant les 2 mois les plus froides, 4 camions par semaine). Vincent Gaviglio précise également que le bois pourrait provenir directement du territoire en développant une filière Bois-Energie local, ce qui limiterait les trajets camion pour alimenter la chaufferie.

Note complémentaire : Après avoir été étudié par la commune de Bourg Saint Maurice, la réflexion sur cette filière locale, ainsi que son développement a été repris par l'APTV pour le mener à l'échelle de la Tarentaise.

FIN DE LA REUNION